



REGLEMENT ENDURO

DE BIGNAN 2022

Ceci n'est pas un règlement officiel émanant d'une fédération de cyclisme. Il s'agit d'un règlement ayant pour vocation de réglementer les épreuves organisées ou parrainées par l'association « Crazy Wood VTT ».

Tout participant ou organisateur qui prend part à l'épreuve enduro VTT est Présumé connaître le présent règlement et s'engage à le respecter sans réserve.

- L'ENDURO de Bignan est une épreuve d'enduro VTT qui se court en individuel, elle est organisée par le Club Crazy Wood VTT et se déroulera le dimanche 25 septembre 2022.
- Les remontées se feront en liaisons non chronométrées, un temps total de parcours du circuit sera défini.
- La distance totale de l'épreuve est de 30 km environ.

1- INSCRIPTION ET CATEGORIES

- l'enduro vtt de bignan est ouvert à tous les compétiteurs licenciés ou non. Pour les licenciés (FFC, UFOLEP, FSGT), la présentation de la licence sera demandée lors de l'inscription. Pour les non licenciés il leur sera demandé de fournir un certificat médical de moins de 1 an (à la date de l'épreuve) mentionnant l'aptitude du concurrent à la **pratique du VTT en compétition**. Un certificat sera à présenter sur chaque épreuve
- pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire
- Le nombre de participants sera limité à 180.
- L'ENDURO est ouvert à tous; **à partir de 15 ans dans l'année**. Les catégories d'âges se répartiront de la manière suivante:

DAMES 15 et plus,
CADETS 15-16 ans
JUNIORS 17-18 ans
SENIORS 19-29 ans
MASTERS 30-39 ans
MASTERS 2 : 40 et plus

- Aucun engagement ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement précédent l'épreuve quelque soit le motif.

2 - PARCOURS ET DEROULEMENT DE LA COURSE

- le départ de l'épreuve est fixé à 9h
- Les Épreuves Spéciales adopteront un profil descendant (80 à 90 % de descente pour 10 à 20 % de plat ou éventuellement petite montée représente la répartition idéale). Les spéciales seront matérialisées par des rubalises posées soit de façon continue soit de façon intermittente. Tout pilote franchissant la rubalise continue devra remonter là où il l'a franchie afin de reprendre le parcours. Tout franchissement volontaire de la rubalise dans le but de gagner du temps pourra entraîner la mise hors course du concurrent.
- 6 spéciales à profils descendants seront chronométrées puis ajoutées afin d'en sortir un classement final.

- Les pilotes seront espacés de 20 secondes dans les spéciales, le départ sera réguler par le commissaire de départ
- Les liaisons entre les spéciales (secteurs non chronométrés) devront se faire en pédalant, soit a pied. En aucun cas un concurrent ne pourra recourir à l'utilisation de véhicules personnels pour se rendre aux départs des spéciales. Sur ces secteurs de liaison, les concurrents devront respecter le code de la route lorsqu'ils emprunteront ou traverseront des voies ouvertes à la circulation. Le temps de liaison sera limité.
- Un concurrent rattrapé doit laisser le passage libre, même s'il a doublé le coureur auparavant et qu'il se fait redoubler.
- Si un pilote se présente en retard à son départ, il est considéré comme parti et le chrono tourne. Respectez-les heures de départ.
- Tout départ volé sera sanctionné de 15 secondes de pénalité.
- Le coureur déclaré vainqueur sera celui qui aura effectué l'intégralité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des épreuves spéciales. En cas d'égalité, c'est le temps de la dernière spéciale qui départagera les concurrents.

3- SECURITE

- Les passages dangereux types : sauts, pierriers, obstacles, etc... seront signalés par un panneau danger
- A l'approche d'un passage signalé comme étant dangereux, les coureurs doivent réduire leur vitesse.
- L'organisateur met en place un dispositif prévisionnel de secours

4- ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

- L'accueil des concurrents et le retrait des plaques se feront le matin de la course à partir de 8h.
- Les concurrents devront présenter leur licence ou leur certificat médical en contrepartie de quoi ils se verront remettre leur plaque de cadre.

5- LE MATERIEL

- L'assistance mécanique peut avoir lieu en liaison (sous réserve d'endroits dangereux, ou de ne pas gêner les autres concurrents). Elle est interdite sur le parcours chronométré (spéciale).
- Il est conseillé au concurrent d'apporter avec lui le nécessaire de réparation dans un sac (multi-outil, chambre à air, pompe, dérive chaîne, veste imperméable). En effet, l'enduro est une discipline où le matériel est mis à très rude épreuve, les casses mécaniques y sont fréquentes.
- Les participants doivent utiliser le même vtt sur la journée de l'épreuve.
- Les participants doivent utiliser un vélo de type VTT équipé de pneus, de roues, de pédales, d'une selle, et d'une fourche. Toute assistance électrique ou motorisée au pédalage est tolérée suivant un classement propre. L'utilisation d'un vélo de type *enduro* est conseillé (130-170 mm de débattement, environ 15 kg).
- Les embouts de guidon doivent être bouchés. Les extrémités de câble doivent être protégées.
- Les participants sont seuls responsable de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent.
- Le commissaire de course du départ, s'il constate que le matériel n'est pas conforme au présent règlement, peut refuser le départ du concurrent si le VTT présente un danger pour le pilote ou pour les tiers

6- EQUIPEMENTS ET PROTECTIONS

- Protections obligatoires du pilote : casque intégral conseillé, genouillères, gants longs, protection dorsale ou à défaut sac à Dos.
- Protections conseillées : Lunettes /masque et coudières.
- La plaque numérotée doit être apposé sur le guidon et être visible. Elle ne doit pas être masquée par des câbles ou autres éléments. Elle doit être solidement accrochée. Si elle n'est pas lisible ou en cas de perte l'organisateur n'est pas tenu d'enregistrer votre temps.
- La plaque de cadre peut être distribuée la veille ou le jour même de la course. Elle ne devra pas être enlevé jusqu'à la fin de l'épreuve sous peine de se voir interdire l'accès aux spéciales. En cas de perte de plaque merci de le signaler à l'organisation pour vérification. Les plaques sont nominatives et non transmissibles.
- L'organisateur peut choisir que les plaques devront lui être restitués à la fin de l'épreuve (contre la remise de la licence ou des papiers d'identité

7- COMPORTEMENT ET ENVIRONNEMENT

- Les insultes envers un commissaire, des organisateurs, des autochtones ou des coureurs, entraineront une disqualification. Il en est de même en ce qui concerne une rixe ou un comportement **agressif** ou **dangereux** envers des personnes ou le matériel.
- Un concurrent rattrapé doit céder le passage, même s'il a doublé le coureur auparavant. Il est interdit de stationner sur le parcours des spéciales. En cas de gêne intentionnelle la pénalité sera de 30 secondes.
- Disqualification ou pénalité en cas de franchissement volontaire de la zone balisée permettant de gagner du temps.
- Disqualification en cas de matériel non conforme.

Ces décisions seront prises par un collège de commissaires.

8- CHRONOMETRAGE

- Le chronométrage sera effectué par montres synchronisées
- Seuls les temps de spéciale sont chronométrés et comptabilisés pour établir le classement. Sera désigné Vainqueur de l'épreuve celui qui aura mis le moins de temps pour boucler les spéciales (cumul des temps Chronos).

9- DROIT A L'IMAGE

En s'engageant sur une épreuve, les participants, les organisateurs autorisent l'exploitation de toutes images ou vidéos prises sur les courses.

10- ANNULATION

Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler toute ou partie de l'enduro en cas d'intempéries ou force majeure, pour la sécurité des participants ou des tiers ; et de reporter si possible la ou les épreuves à une date ultérieure. En cas d'annulation, l'organisation s'engage au remboursement des engagements déduction faite des frais d'envoi.

Aucun remboursement ne sera effectué à partir du lundi 19 septembre 2022